

TÈRES RENCONTRES DU PATRIMOINE

en Seine-Maritime



Compte-rendu des tables-rondes et synthèse

Document proposé à la diffusion pour les participants aux rencontres



SEINE-MARITIME
SITES & MUSÉES
DÉPARTEMENTAUX

Discours Charlotte MASSET, Vice Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine

Présentation du diagnostic territorial des associations : Céline Bradic

Le diagnostic territorial des associations patrimoniales est un élément essentiel dans la mise en place d'un projet de territoire. Il permet de mieux comprendre la situation locale, en révélant ses forces et ses faiblesses, mais aussi les risques et les opportunités. Réaliser cette étude, c'est aussi permettre aux acteurs de s'exprimer sur leur propre vision du territoire mais aussi de son développement.

La Direction de la culture et du patrimoine ne disposait d'aucun état des lieux, ni même d'annuaire, alors que, dispersées sur tout le territoire, les associations constituent un « maillon » essentiel des acteurs du patrimoine et sont des structures vectrices de lien social et de valeurs citoyennes.

377 acteurs ont été recensés. Concernant la vie associative, il semblerait, que les difficultés de renouvellement des membres soient à mettre en lien avec le fonctionnement de l'association, le type de patrimoine ou encore les activités proposées et les actions menées. À propos du financement, la question est récurrente, mais le Département, en matière culturelle, ne peut se contenter d'une simple politique de subvention. La collectivité doit provoquer le débat, l'échange entre les acteurs, favoriser l'appropriation des éléments patrimoniaux en s'appuyant notamment sur ce réseau associatif du territoire.

Question 1/ il faut poser un problème de sémantique : il semble plus pertinent de parler d'accompagnement institutionnel que d' « assistanat ».

- Réponse : les associations sont effectivement libres de leurs actions mais pourront s'appuyer sur les compétences du personnel de la Direction Culture et Patrimoine. On parle plutôt d'accompagnement de la collectivité auprès des associations.

Question 2/ publication de l'annuaire et d'autres ressources liées à ce diagnostic ?

- Réponse : il n'est pas possible de publier toutes ces informations au vu des restrictions liées à la CNIL, sauf autorisation des associations mais le diagnostic sera mis en ligne sur le site du Département.

Question 3 / (association Mémoire en sous-sol) qu'en est-il du patrimoine des cimetières, peu pris en considération ? Un travail informatif auprès des maires / des élus serait nécessaire. C'est déjà le cas dans le département de la Manche et dans la région Rhône-Alpes, où une commission Cimetière a été créée.

- Réponse : L'entretien des cimetières, d'un point de vue végétal, est confronté aujourd'hui aux nouvelles réglementations vers un abandon progressif des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.
- Commentaire : D'un point de vue monuments, il s'agit d'une question juridique liée à l'entretien de concessions privées, louées pour un nombre d'années défini : certaines municipalités choisissent de prendre à leur charge l'entretien des tombes de personnages illustres ou commémoratives (soldats, etc.). Comment le Département peut-il s'engager dans cette valorisation ?

Question 4 / (association patrimoine maritime) Le patrimoine maritime subit une pression immobilière et commerciale : les ports sont en perpétuelle évolution, les collections monumentales nécessitent de la place, etc. Cela soulève des problèmes de conservation et de finances pour les associations propriétaires. À quand une prise en considération des actions de conservation de ces associations mises en valeur dans des locaux dédiés et pérennes ?

- Réponse : un partenariat entre associations et collectivités est nécessaire.
- Commentaire : une boîte à idées a été mise à disposition des participants pour d'éventuelles formations que le département pourrait proposer pour aider les associations dans leur démarche. Un partenariat en termes d'ingénierie culturelle peut être envisagé.
Un partenariat entre les associations pourrait également être lancé notamment en termes matériel.

Question 5 / et l'après-forum ?

- Réponse : le forum permet de soulever et de faire connaître les besoins des associations en terme d'aides financières et matérielles. Un calendrier de formations organisées par le département est à mettre en œuvre. Il existe déjà des formations menées une fois par trimestre par la Médiathèque départementale pour former les bibliothécaires ruraux.

Question 6 / Les difficultés pour toucher le public scolaire : être en adéquation avec les programmes scolaires, s'adresser à qui (directeur, professeurs), prix de la prestation. En effet, pour la rentabilité et la rentrée de recettes dans l'association, les visites proposées sont souvent payantes alors que les structures de certaines collectivités proposent des visites / ateliers gratuits. Il est encore plus difficile de se démarquer... que faire ?

- Réponse : le public scolaire propre au département est celui des collèges. Une procédure existe déjà au sein du Département, le CRED (Contrat de Réussite Éducative Départementale). Charlotte Masset a envoyé un courrier à l'inspectrice académique pour améliorer les liens entre structures patrimoniales (publiques/privées) et l'École. L'intérêt pour les questions patrimoniales restent à l'initiative du professeur, il s'agit donc de créer des réseaux.

Table-ronde 1 – Faire vivre les associations et les patrimoines par des actions incitatives

Quelles actions incitatives ? Exemples de chantiers de restauration

- Olivier Lenoir – Union Rempart
Délégué national de l'Union Rempart

Union Rempart est un réseau national comptant 170 associations de sauvegarde et d'animation du patrimoine sur l'ensemble du territoire français et s'ouvrant aussi à l'international.

Plusieurs objectifs sont donnés à ce réseau :

- Sauvegarder un patrimoine en lui donnant du sens auprès de la population,
- Transmettre, utiliser le patrimoine comme support d'action et d'engagement, comme outil d'éducation populaire autour d'un objet (le patrimoine) d'intérêt général,
- Créer du vivre ensemble, notamment autour des chantiers de bénévoles, porteurs des idées de collectif et d'engagement.

L'action la plus connue menée par le réseau correspond aux chantiers de bénévoles.

Ils permettent une approche des techniques anciennes et une transmission d'un patrimoine immatériel que sont les savoir-faire. Contrairement aux professionnels de la restauration soumis à une pression économique et à une contrainte de temps, le réseau s'appuie sur des techniques qui nécessitent un temps d'apprentissage et de réalisation plus long.

Le diagnostic sur les associations patrimoniales a révélé sur le territoire de Seine-Maritime des difficultés dans le renouvellement des adhérents. Le réseau Rempart touche à 80% des jeunes entre 15 et 25 ans : il est donc porteur de l'idée de jeunesse.

Outre l'âge, le réseau souhaite que ses chantiers impactent d'autres catégories de public, vers une plus grande mixité sociale (publics éloignés de la culture et du patrimoine, publics défavorisés, etc.) et une plus grande mixité internationale (chantiers ouverts à toutes nationalités).

Plus largement les chantiers permettent d'éveiller les bénévoles vers un parcours d'engagement dans le patrimoine : vers une formation pour animer un chantier de bénévoles au sein du réseau, vers un engagement au sein d'associations nationales ou internationales autour des questions patrimoniales...

Question 1 / y a-t-il des chantiers Rempart en Seine-Maritime ?

- Réponse : parmi les plus emblématiques, le château de Blainville-Crevon avec un projet de restauration et d'animation. Mais aussi l'église d'Epreville...

Question 2 / comment se passe la mise en place et la création d'un chantier Rempart ?

- Réponse : Les citoyens intéressés par un patrimoine prennent contact avec le propriétaire de ce patrimoine pour monter un projet de restauration et de valorisation et mettent en place ensuite un portage associatif autour d'un projet d'intérêt général. L'association adhère ensuite au réseau Rempart qui fournit une aide méthodologique. On ne peut donc pas à proprement parler d'un chantier Rempart...

Question 3 / vous menez des actions de formation (taille de pierre, vitrail), sont-elles qualifiantes ?

- Réponse : La transmission d'un savoir-faire technique appartient aux objectifs que se donne le réseau, des stages sont donc organisés. Mais il ne s'agit pas de formations diplômantes à l'instar de celles organisées dans les lycées pro ou chez les Compagnons du devoir. Cela doit être considéré comme un passage de relais et une sensibilisation pour envisager ensuite d'intégrer une formation qualifiante.

Question 4 / est-ce que l'Union Rempart ne s'intéresse qu'au patrimoine bâti ? Est-ce qu'il se tourne aussi vers un patrimoine autre, notamment maritime ?

- Réponse : L'objet premier sur lequel l'Union travaille est le patrimoine bâti et notamment militaire à l'origine. Aujourd'hui au vu de l'évolution du concept de patrimoine, les projets s'ouvrent au patrimoine fluvial (péniche en Bourgogne), ferroviaire (locomotives), etc. et plus généralement au patrimoine sous tous ses aspects.

- Paul-Franck Thérain, Association pour la sauvegarde du Pont de Coq
Président de l'association

L'association, de type loi 1901, a été créée en 2010. Elle regroupe aujourd'hui une cinquantaine de bénévoles dont trente-cinq actifs, autour du même souhait de mixité sociale évoqué par M. Lenoir de l'Union Rempart. Une concertation avec le CCAS de Saint-Nicolas-d'Aliermont a permis de travailler sur les publics empêchés, notamment en ce qui concerne le développement des capacités comportementales de jeunes en situation de handicap (partenariat lancé dès 2012) ; un travail a été engagé avec les communes environnantes pour toucher le public scolaire.

La difficulté majeure reste de trouver des financeurs. Ce projet ne s'est pas inscrit dans l'Union Rempart : le choix a été fait de préférer s'inscrire dans une politique régionale locale :

- Au titre de la protection environnementale du site, auprès de la DREAL,
- Au titre de la protection monument historique, auprès de la DRAC,

Une démarche de mécénat a été développée auprès d'associations, de privés et de la Fondation du Patrimoine.

Le Pont de Coq se situe sur une route entre Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray, dessinée fin 16^e siècle – début 17^e siècle, la plus courte entre Paris et Dieppe. La route de chasse-marée, permettant un accès au port militaire de Dieppe, permet également un développement économique du port et le commerce des produits de la mer. D'après les études menées par l'association, ce pont, l'un des seuls encore debout sur les treize ouvrages d'art situés sur cette route, daterait de 1620-1640.

Outre l'aspect historique du lieu, ce dernier est crédité d'un intérêt environnemental situé à proximité d'un site classé Natura 2000.

De plus, le pont se trouve sur un secteur dynamique, bénéficiant du développement économique autour de l'avenue verte située à proximité.

L'association s'est donné pour mission de restaurer, connaître et étudier le site, ce qui a abouti à sa protection au titre des monuments historiques, sa sauvegarde passant également par un projet de valorisation sur du long terme.

Le chantier a débuté en 2012, après deux années préalables de préparation qui ont été nécessaires avant d'obtenir les autorisations de travaux de la DRAC. Le protocole de travaux devait convenir à tous les partenaires financiers et autres et la restauration du pont était envisagée d'un point de vue architectural et bâti mais également environnementale.

La phase de médiation qui va aboutir en août 2017 a nécessité de lever des fonds à hauteur de 270 000€ pour mettre en œuvre un projet d'envergure pour faire connaître le site au plus large public.

Question 1 / cet été toutes les associations qui travaillent sur la préservation des ponts se sont rassemblées. Est-ce qu'il existe un réseau des ponts historiques ?

- Réponse : il y a la volonté de créer une association nationale des ponts du diable / de coq, souvent lié à l'imaginaire collectif et à une création diabolique. Les légendes des ponts du diable proviennent du caractère presque magique qu'acquiert le chantier de construction difficile à mettre en œuvre. Cette association permettrait de mettre en valeur et de faire découvrir ces ouvrages.

Question 2 / est-ce que les bénévoles sont assurés ?

- Réponse : l'association a conclu un contrat annuel avec une mutuelle pour prendre en charge l'ensemble des bénévoles travaillant sur le chantier. Une formation avec un sauveteur-secouriste a également été prévue.

Question 3 / vous dites avoir travaillé avec la DRAC. Comment avez-vous fait tant les temps de réponses sont longs ?

- Réponse : la DRAC est partenaire indissociable car le pont de coq est protégé au titre des Monuments Historiques. Un travail scientifique a été mené pendant deux ans (étude complète du site avec relevés photographiques, études archivistiques, etc.) : cela demande un travail administratif lourd et un investissement bénévole important pour répondre aux mêmes exigences que celles demandées pour d'autres structures. La démarche doit être qualitative et menée en amont d'un contact avec la DRAC.

Le service civique, un outil au service des associations

- Floriane Dupont – Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime
Conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse

Le dispositif a été mis en place en 2010.

Il concerne les jeunes âgés entre 16 et 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. C'est un contrat d'engagement : le jeune volontaire n'a pas le statut de salarié. Il peut cumuler plusieurs statuts, et être salarié ou étudiant tout en s'engageant dans un service civique. Néanmoins le jeune ne peut s'engager qu'une fois.

La mission dure entre 6 et 8 mois dans neuf domaines d'intervention. L'indemnité perçue se divise entre l'État et la structure d'accueil. Le service civique reçoit une indemnité nette de 577€ par mois, l'État verse directement au volontaire 470.14€ par mois, reste à la charge de la structure d'accueil 106.94€. De plus, l'État verse 100€ par mois et par volontaire, au titre du tutorat uniquement aux organismes à but non lucratif.

Le lieu d'accueil doit obtenir un agrément : il en existe de trois types, local, régional, national.

Si l'accent est mis, au moment du recrutement des jeunes volontaires, sur la motivation, l'agence service civique met également un point d'honneur à garantir la qualité des missions.

Pour plus d'informations, <http://www.service-civique.gouv.fr/>

Sur les neuf domaines d'intervention, un semble correspondre aux attentes liées aux questions patrimoniales : mémoire et citoyenneté. Il représente 7% des missions proposées sur le territoire de Seine-Maritime. Cela laisse donc une grande marge de manœuvre pour les associations patrimoniales qui souhaiterait s'associer à ce dispositif.

Question 1 / y a-t-il d'autres obligations inhérentes au recrutement d'un service civique ? Peut-on avoir des exigences de recrutement ?

- Réponse : Il n'y a aucune autre obligation que l'indemnité (il n'est pas nécessaire de proposer un logement). Mais la structure accueillante ne peut avoir d'exigences en termes de formation ou de compétence, le dispositif étant ouvert à tous. La seule restriction d'accès étant l'âge du volontaire.

Question 2 / une association peut-elle recevoir plusieurs services civiques ?

- Réponse : Cela est possible. Néanmoins sachant que le service civique doit être accompagné par un tuteur, il faut que la structure d'accueil soit en mesure de désigner plusieurs tuteurs. Le projet d'accueil sera donc étudié par l'agence civique pour évaluer la cohérence et la faisabilité.

Question 3 / le tuteur peut-il être bénévole ?

- Réponse : Le tuteur désigné peut être salarié ou bénévole dans la structure accueillante.

Question 4 / y-a-t-il une communication spécifiquement prévue vers les associations ?

- Réponse : Le site internet vous permet d'accéder à l'ensemble des informations nécessaires sur dispositif. Les demandes spécifiques peuvent être envoyées à Floriane Dupont (floriane.dupont@seine-maritime.gouv.fr) ou Chloé Petit (chloe.petit@seine-maritime.gouv.fr), toutes deux référentes pour la Seine-Maritime.

Table-ronde 2 – animer les patrimoines privés ou publics

L'art contemporain au service de la valorisation du patrimoine

- Julie Faitot, Jonathan Loppin – Association Le Shed

L'association s'est installée dans une ancienne usine de mèches de bougie, l'usine Gresland à Notre-Dame-de-Bondeville : il s'agit d'un bâtiment typique de l'architecture industrielle du 19^e siècle au toit en dents de scie ou sheds. Le site a connu plusieurs périodes sans activités jusqu'à la fermeture définitive en 2000.

Un shed est une toiture formée d'une succession de toits à deux versants de pente différente, le plus court étant généralement vitré. Orienté au nord, il permet d'amener la lumière au cœur des ateliers et usines. Constante, la lumière du nord permet d'éviter la surchauffe due au soleil direct ainsi que l'éblouissement des travailleurs. C'est cette lumière sans contraste qui intéresse les artistes.

De plus les 1500m² au sol du bâtiment et l'absence de structures cloisonnantes sont des attraits supplémentaires pour l'installation d'œuvres dans le site.

Le lieu est ouvert au public depuis un an. Il a été acheté collectivement par des artistes pour en faire un lieu de production d'art contemporain.

Il reste ainsi un lieu de fabrique : les œuvres y sont conçues et exposées en adéquation avec l'identité du lieu.

C'est donc un lieu dédié aux artistes, marqué par son passé : ce n'est pas un « white cube ». Les artistes sont amenés à dialoguer avec le lieu, leurs œuvres faisant écho au passé et à l'histoire du lieu.

Le site est divisé en plusieurs espaces, d'exposition (environ 600m²), d'ateliers (environ 300m²) et de stockage.

Un tel site offre des avantages liés à l'espace, au volume et à la solidité et stabilité du lieu, notamment pour accueillir des œuvres monumentales. L'art peut s'y exprimer sous toutes ses formes (son, vidéo, etc.) et le lieu être utilisé dans toutes ses possibilités.

La place du patrimoine est essentielle et nourrit les artistes.

Question 1 / est-ce que les artistes du Shed s'exportent ?

- Réponse : Les artistes appartenant à l'association ont une renommée locale, nationale ou internationale et sont donc à ce titre invités dans des manifestations qui leur permettent d'être visibles dans d'autres lieux d'exposition. Les artistes qui ont acheté le lieu sont à la fois des natifs de la région mais aussi originaires d'autres régions. De plus il existe parmi toutes ces personnalités une mixité générationnelle.

Question 2 / comment assurez-vous l'ouverture au public ?

- Réponse : L'association accueille deux services civiques, l'un accompagnant les relations avec les artistes, l'autre avec le public. L'ouverture s'appuie sur des bénévoles, de mars à novembre puis sur rendez-vous.

Question 3 / faites-vous de la médiation ? Vers quel type de publics ? Les anciens ouvriers viennent-ils sur le site aujourd'hui ?

- Réponse : L'association propose des ateliers de pratiques artistiques autour des expositions. Une réflexion est menée entre le parcours de visite et les programmes scolaires. Le site se trouve dans la vallée du Cailly où peu de lieux culturels liés à l'art contemporain existent, offrant au Shed un large champ de possibilité.
- Réponse : Peu d'ouvriers se sont déplacés. Néanmoins un travail est mené en collaboration avec Alain Alexandre, historien spécialiste du patrimoine industriel dans la vallée du Cailly et avec la Corderie Vallois, site patrimonial emblématique.

- Jérôme Benet – Société d'études culturelles à Blainville-Crevon
Président de l'association

En 1967, on découvre fortuitement le site archéologique du château de Blainville-Crevon, ce qui entraîne la mise en place d'un chantier Rempart. En 1972, le site profite d'un premier mécénat avec la société Popelin.

L'objectif de l'association est d'étudier le site par des fouilles archéologiques et des recherches archivistiques. Il s'agit ensuite de conserver les ruines sans projet de reconstruction.

Le site est complètement enseveli. 15 mètres de haut de déblais sont enlevés : le comblement a permis de protéger des salles basses voûtées (système de cellier) datées des 14^e et 15^e siècles.

Des animations sont prévues vers différents types de publics. Un partenariat est lancé avec l'Académie de Rouen et la communauté de communes de Martainville. Des fêtes médiévales sont organisées régulièrement, la dernière en date pour les commémorations de la bataille d'Hastings.

Le festival ArchéoJazz est initié en 1979 : autofinancé en partie, il est créé pour fêter le 10^e anniversaire du début des fouilles archéologiques. Des orchestres de jazz rouennais étaient invités et 700 personnes se sont déplacées bien que peu de communication ait été faite.

Pour créer des événements de ce type, pour protéger le patrimoine, il faut être patient et tabler sur une montée en puissance. En effet aujourd'hui, l'évènement attire plusieurs milliers de personnes autour d'un chapiteau de 2300 places, nécessite 150 bénévoles sur les quatre soirs de concerts et présente des artistes de renommée internationale.

On se dirige alors vers une professionnalisation des bénévoles.

Ce type d'évènements doit être organisé dans le respect de l'intégrité du site.

Question 1/ comment faites-vous face au problème de logistique notamment de parking ?

- Réponse : Mr Benet, président de l'association et directeur artistique de Archéojazz est propriétaire des 5 hectares du site archéologique. L'association loue par bail emphytéotique des terrains situés à proximité et appartenant à la commune (bail de 50 ans) et a acheté récemment d'autres parcelles pour agrandir la capacité d'accueil de 1500 places de parking. Les festivaliers peuvent également se garer dans le village pour profiter du site.
- Réponse : Le festival Archéojazz par les stands annexes notamment de restauration permet des recettes conséquentes : la cagnotte atteint 200 000€ en 40 ans d'existence.
- Réponse : Il n'y a pas de recette, juste un projet associatif, sur un site privé, mené sur un long terme et ouvert au plus large public.

L'animation des patrimoines privés ou publics

- Hélène Pesquet – Association Touches d'Histoire

Co-fondatrice de l'association

L'association Touches d'Histoire est une association de médiation culturelle créée en juin 2015 et s'adresse à tous les publics et à tous les propriétaires de site patrimoniaux privés ou publics (essentiellement en Seine-Maritime et dans l'Eure). Il s'agit de mener une réflexion globale en terme de médiation (plus que d'animation) autour d'un site patrimonial, ce qui donne à cette structure un rôle privilégié dans la valorisation des territoires.

Constatant une fracture entre villes et campagnes et centre-ville et péri-urbain, l'un des objectifs que se donne l'association est de participer à la sensibilisation de tous dans une mixité sociale.

L'association propose donc un éventail varié d'ateliers et de visites s'adaptant aux acteurs et au public :

- ateliers pour les scolaires, de la maternelle au lycée, s'accompagnant d'outils (maquettes, visuels),
- visites théâtralisées permettant interactivité et dynamisme,
- visites sensorielles et visites participatives,
- contes

Les partenaires sont différents d'un projet à l'autre :

- office de tourisme (dynamisation touristique et économique du territoire),
- collectivités publiques (enjeux identitaires),
- école (appréhension espace / temps),
- lieux de patrimoine (valorisation de leur collection)

Question 1 / avez-vous un programme spécifique pour l'année de commémoration des 500 ans de la création du Havre ?

- Réponse : Une réflexion est actuellement menée avec les acteurs du patrimoine du Havre. Un programme des activités sera communiqué lorsqu'il sera définitif.

Question 2 / quelle type de communication avez-vous mise en place autour de votre activité ?

- Réponse : Cela passe essentiellement par l'outil internet et par les réseaux sociaux (Facebook et tweeter)

Question 3 / pouvez-vous apporter des informations complémentaires sur les visites théâtralisées ?

- Réponse : Ces visites sont conçues et réalisées par l'association, faisant appel pour certaines d'entre elles à des comédiens. Elles s'adaptent à chaque site. La multiplication des projets fait que si la structure bénéficie du fonctionnement d'une association, elle s'approche par la multiplication des projets d'une compagnie artistique portant sur une thématique patrimoniale.

- Jeanne Taconet – Département de la Seine-Maritime

Chargée de développement culturel

Le Département de Seine-Maritime a voté son projet culturel pour 2017-2022 en octobre dernier, l'inscrivant dans les lois de décentralisation qui font de la culture une compétence partagée.

Ce projet s'articule autour de 5 axes :

- Favoriser la culture comme levier d'attractivité territoriale et touristique, et encourager le développement des industries culturelles et créatives :

Il s'agit de s'appuyer sur les richesses culturelles départementales pour créer une dynamique touristique locale, nationale et internationale et une dynamique économique ;

- Contribuer à l'existence d'une offre artistique et culturelle durable, notamment en milieu rural :

Il s'agit de valoriser l'offre existante, de proposer des outils au service du pilotage de projets culturels et un guide annuel de diffusion recensant expositions itinérantes, colloques ou conférences, petites formes de lectures et de spectacles vivants ;

- Associer le dynamisme de la création contemporaine à la politique de lecture publique et d'animation du patrimoine :

Dans l'objectif de décloisonner le spectacle vivant par rapport aux arts vivants (mise en réseau, résidences d'artistes) ;

- Faire de la transmission et de la formation des outils pour l'implication des acteurs et la participation des habitants :

Il s'agit de proposer des formations et des actions de sensibilisation vers les publics relais (travailleurs sociaux, etc.) et vers les habitants autour des pratiques culturelles amateurs et du travail de mémoire et de transmission ;

- Définir l'identité départementale dans le lien entre culture et solidarités

Ces objectifs entraînent la création de plusieurs dispositifs dont le Portail Culture et la mise en place d'aide à l'animation du patrimoine, dirigée vers les communes, EPCI et associations afin de programmer des petites formes dans des lieux patrimoniaux. Le portail Culture prendra la forme d'une plateforme dématérialisée recensant les ressources en matière de patrimoines, lecture publique et pratiques artistiques.

Question 1 / comment sont répertoriés les artistes ?

- Réponse : L'objectif est d'élargir le recensement existant. Mais il s'agit de répertorier les compagnies professionnelles uniquement. Les petites formes sélectionnées le seront sur des critères logistiques (dispositifs légers nécessitant peu de logistique).

Table-ronde 3 – Mise en réseau des acteurs et des lieux patrimoniaux

Les réseaux d'acteurs du patrimoine : quels partenariats ?

- Jean-Claude Brubion – Route des abbayes normandes
Président du réseau

L'association Route des abbayes normandes a été créée en 1988 et regroupait au départ sept sites dont Gravelle, Jumièges, Montivilliers, Boscherville et le Valasse.

En 2002, le réseau fusionne avec deux autres associations. Aujourd'hui il regroupe 37 abbayes et 14 partenaires dont les 5 départements normands. Quatre nouvelles abbayes intégreront le réseau en 2017.

L'ensemble de ces sites accueille 2.5 millions de visiteurs annuellement et a organisé 400 manifestations culturelles en 2016 notamment avec l'association Touches d'histoire.

Le budget de l'association bénéficie des cotisations des adhérents, des subventions de la région, des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure et s'appuie sur le CDT (Comité Départemental de Tourisme).

Un plan pluriannuel de développement est réalisé tous les cinq ans avec un cabinet spécialisé, sur le modèle d'un projet scientifique et culturel de musée. Le dernier en date couvre la période 2014-2018 et propose plusieurs grandes lignes :

- Renforcer le réseau : par des activités générées par chaque adhérents, en collaboration avec des opérateurs touristiques comme le CRT (Comité Régional du Tourisme) ou le CDT et avec des structures de formation comme le clic normandie ;
- Promouvoir les abbayes normandes : par la mise en ligne d'un nouveau site internet, l'édition de brochures et guides et par un travail de communication (promotion médiatique, réseaux sociaux, etc.) ;
- Encourager les initiatives culturelles : par la réalisation et la mise en place d'expositions itinérantes, de concerts, de visites théâtralisées, etc.

La dernière exposition itinérante, proposée dès 2017, s'intitule « *L'âge d'or des abbayes normandes 1066-1204* », dans le cadre de la commémoration de la bataille d'Hastings.

Question 1 / vous qualifieriez-vous d'un réseau culturel ou touristique ?

- Réponse : Au vu des missions et des objectifs donnés à l'association, ses actions s'inscrivent dans une volonté culturelle et touristique, avec le souhait d'une ouverture au plus large public. Une réponse de normand comme il se doit !

Question 2 / est-ce facile de fédérer des sites patrimoniaux ?

- Réponse : La démarche est difficile au vu de la diversité des sites et à cause de l'aspect financier notamment par rapport au problème des grilles tarifaires hétérogènes d'un site à l'autre : la politique tarifaire change d'une collectivité à l'autre lorsque le bien est public, est différente entre les différents propriétaires privés...

Question 3 / qu'est-ce qui fait vendre la destination abbaye : le côté spirituel, la partie patrimoniale ?

- Réponse : Différents éléments font vendre cette destination selon le public concerné : animation, patrimoine bâti, spiritualité, etc. d'où la nécessité de mener des actions en direction d'un public large. L'éducation au patrimoine et au paysage est déficitaire dans le pays, ce qui explique le besoin de développer des partenariats. On doit faire face à une grande hétérogénéité : certains sites, notamment publics, ont des professionnels à leur disposition et comptent des services éducatifs ou animation sur lesquels s'appuyer...

Commentaire 4 / par rapport au lien avec l'Éducation nationale, il n'est pas difficile de nouer des liens avec les professeurs pour mettre en place des ateliers ou des visites. Le frein réside dans la prise en charge des transports scolaires, aux frais du collège, voire des parents...

- Gérald Orange – Association Patrimoine (s)

Vice-président de l'association

L'association Patrimoine(s) est née après un congrès qui a eu lieu à Nantes en 1999 dans l'objectif de rapprocher les acteurs du patrimoine.

Il s'agit d'un réseau ouvert d'échanges, d'idées et de réflexions qui organise des journées annuelles couplant débat et visite d'un lieu patrimonial, mais aussi un forum des associations. Le dernier en date a porté sur les savoir-faire des artisans d'art et présentait des démonstrations.

Le réseau propose également un annuaire des associations, par compétences et un site internet.

Sa vocation est de rapprocher les acteurs et faciliter leurs rencontres en construisant un réseau ouvert qui favorise la réflexion et l'échange d'expériences et de savoir-faire, par :

- la mise en réseau de relations (via les sites internet),
- la mise en réseau d'actions (rôle de vigilance et de lanceur d'alerte),
- la mise en réseau de savoir-faire (annuaire de personnes ressources).

Elle regroupe des personnes qui œuvrent sur le terrain du patrimoine : universitaires, conservateurs de musées et de bibliothèques, enseignants, journalistes, conférenciers, animateurs du patrimoine, professionnels du tourisme et de la culture, architectes, étudiants ou tout simplement passionnés de patrimoine.

Le G8 Patrimoine vient d'envoyer une « lettre ouverte aux Français et à leurs élus sur le patrimoine » dans laquelle 22 propositions ont été faites dont :

- la réalisation d'un inventaire systématique du patrimoine, à valoriser dans une base de données accessible au plus grand nombre (cf. Wiki du Pas-de-Calais),
- la conception d'un guide sur tablette connectée au GPS

Commentaire 1 / le guide sur tablette connectée est un projet en cours de réalisation mené par le Comité Régional du Tourisme.

Question 2 / comment adhère-t-on ?

- Réponse : après avoir renseigné un bulletin d'adhésion, le nouvel adhérent est invité au conseil d'administration qui a lieu tous les 3^e mardis de chaque mois. L'adhésion est ouverte à tous, sans critères spécifiques. Les informations sont sur le site internet de l'association.

Question 3 / par rapport à la proposition d'un inventaire systématique, comment vous placez-vous par rapport aux services officiels, SRI (Service Régional de l'Inventaire) pour la Région, CAO (Conservation des Antiquités et Objets d'Art) pour le Département ?

- Réponse : un rapprochement entre les cinq départements normands et la Région est souhaitables, en s'appuyant sur les érudits locaux et les acteurs associatifs du patrimoine, souvent très impliqués comme l'AMSE (Association des Monuments et Sites de l'Eure) qui compte des délégués cantonaux et municipaux formant un relais sur le terrain
- Commentaire : l'inventaire systématique est déjà en cours : le Service Régional de l'Inventaire est mandaté sur la mise en œuvre d'un inventaire des richesses artistiques de la France depuis sa création sous le ministère Malraux et la Conservation des Antiquités et Objets d'Art réalise un inventaire des objets mobiliers sur le territoire qui la concerne, c'est-à-dire le territoire du Département de Seine-Maritime. Les partages de données via des conventions entre les collectivités concernées existent déjà. D'autres partenariats sont également en place notamment avec la Commission Départementale des Antiquités qui organise des séances itinérantes pendant lesquelles sont étudiés des éléments du patrimoine (mottes féodales, patrimoine industriel, châteaux, manoirs, etc.). L'inventaire ne peut se faire que sur un temps long.

- Marianne Clévy – Festival Terres de Paroles (Arts 276)

Directrice de l'EPCC

Arts 276 est un Établissement Public de Coopération Culturelle s'appuyant sur du personnel permanent (7 personnes), créé par trois collectivités territoriales (Départements de Seine-Maritime et de l'Eure, Région Normandie) pour gérer un festival.

Il s'agit de créer un évènement culturel et artistique permettant un dialogue entre un artiste et un patrimoine qu'il soit physique (jardin, ruines, monuments, etc.) ou immatériel.

Cela peut prendre des formes variées : commande d'une balade contée auprès d'une poétesse (2014, thème des clos-masures), pique-nique littéraire au théâtre antique de Lillebonne (2016).

Partant du constat que le public du patrimoine est différent de celui de l'art vivant, l'enjeu de ces créations est de sensibiliser et de diversifier les publics touchés et d'élargir l'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

Le prochain festival aura lieu du 23 mars au 30 avril 2017 et son programme sera disponible à partir du 28 février. 130 évènements sont prévus, dans une configuration différente, axée essentiellement sur la Seine-Maritime.

Question 1 / quelle est votre expérience avec les scolaires ?

- Réponse : l'équipe de l'EPCC comptant des permanents, le lien avec l'Éducation nationale est facilité. Dès octobre/novembre, des résidences d'artistes sont organisées sur le territoire notamment au sein d'établissements scolaires. Néanmoins le public scolaire est dépendant de nous : par rapport à la connaissance de ce qui se fait et le souhait d'y participer (travail de communication) ainsi que concrètement dans l'organisation (pris en charge du coût du déplacement).

Question 2 / quelle est votre zone d'intervention ? Sur quels critères choisissez-vous les lieux sur lesquels vous intervenez ?

- Réponse : c'est souvent en fonction de l'« appétit » de la commune ou du propriétaire et les attentes du public, afin de créer une synergie. La notion festivalière amène également à se concentrer sur des lieux géographiquement proches.

Question 3 / je suis propriétaire, est-ce que je peux vous contacter ?

- Réponse : pour l'édition 2017, les sélections sont déjà faites et le programme en cours. Pour l'édition 2018, toutes les personnes intéressées peuvent nous contacter pour étudier le thème, la faisabilité du projet (capacité d'accueil), etc.

SYNTHESE

Les débats ont souligné des notions-clés :

- INTERET GENERAL / UTILITE PUBLIQUE

Tous s'accordent sur une définition du patrimoine autour de la notion d'intérêt général.

Les actions menées par les associations patrimoniales sont d'utilité publique.

- FORMATION

- Celle des bénévoles : les bénévoles sont souvent placés dans une démarche qui se veut qualitative avec des exigences scientifiques et qui nécessite un travail administratif lourd. Ils doivent répondre aux « codes » des professionnels en restant dans une dynamique bénévole, d'où la nécessité de s'appuyer sur les compétences des collectivités (ingénierie culturelle).

- Celle des jeunes : Le renouvellement des adhérents passe par la sensibilisation, la transmission des savoir-faire auprès des jeunes : chantier de bénévoles de l'Union Rempart, service civique (Département 76, association le Shed)

- PARTENARIATS

Qu'ils soient financiers (Fondation du Patrimoine, mécénat privé, crowdfunding) ou techniques (services de l'État comme la DREAL, la DRAC ; le Département via la DCP (Direction Culture et Patrimoine), des dispositifs comme le CRED ; le Rectorat)

Les partenariats doivent également exister entre les associations elles-mêmes par la mise en réseau, objectif de cette journée d'étude, en prenant un aspect technique ou matériel.

- PUBLIC et COMMUNICATION

Tous s'accordent sur la question récurrente des publics et la nécessité d'une sensibilisation vers un large public, intergénérationnel, scolaires et empêchés, jeunes et actifs ou retraités... l'accent est porté sur une accessibilité de tous et pour tous. Le patrimoine se fait vecteur de mixité sociale et de diversité (tout âge, toute religion, toute nationalité, tous milieux... J. Benet).

Cette sensibilisation peut se faire via les vecteurs de communication habituels, via internet et les réseaux sociaux, via la mise en place de manifestations et d'événements conçus pour tous.

- IDENTITE / DECLOISONNEMENT

L'objectif de l'ensemble des associations est de sauvegarder un passé, un élément de l'histoire (technique, industriel, architectural, etc.). Il s'agit aussi de créer un dialogue entre le lieu et le nouvel usage qui lui est donné (association le Shed). Tout en conservant l'intégrité du lieu, les arts vivants permettent de décroisonner le patrimoine, ce qui crée une réciprocité entre les deux.

- SYNERGIE / RESEAU

Il s'agit de fédérer des synergies et des réseaux de nature diverses :

- la mise en réseau de relations (via les sites internet),
- la mise en réseau d'actions (rôle de vigilance et de lanceur d'alerte),
- la mise en réseau de savoir-faire (annuaire de personnes ressources).

Conclusion de Monsieur Pascal Martin, Président du Département